Quelles mesures sont mises en œuvre pour enrayer le déclin de la biodiversité ?

LES ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ COMMUNALE (ABC)

› État des lieux 2025

Les Atlas de la biodiversité communale sont à la fois des outils de connaissance, de sensibilisation, de mobilisation et d'aide à la décision pour préserver la biodiversité à l'échelle locale. Bien plus qu'un inventaire des espèces et des milieux d'un territoire, ils constituent un dispositif de mobilisation participatif impliquant l'ensemble des acteurs locaux – élus, citoyens, associations, etc. – et permettent aux collectivités d'intégrer plus facilement les enjeux de biodiversité dans leurs politiques d'aménagement et de gestion.

D'une durée de 3 à 4 ans, ils reposent sur une démarche volontaire engagée par une commune, une intercommunalité, un parc naturel régional ou un parc national souhaitant **mieux connaître, préserver et valoriser le patrimoine naturel de son territoire**.
Issu du réseau des parcs naturels régionaux, le programme a été lancé en 2010 à l'initiative du Ministère chargé de l'environnement, et repris en 2017 par l'Agence française pour la biodiversité puis en 2020 par l'Office français de la Biodiversité (OFB). En Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'Agence Régionale de la Biodiversté et de l'Environnement accompagne les porteurs de projets.
Un Atlas de la biodiversité communale s'appuie sur trois piliers :

- La connaissance écologique du territoire : état des lieux, inventaires, cartographie des enjeux ;
- La mobilisation locale : animations et implications des élus, des habitants, acteurs et publics divers ;
- Le passage à l'action : élaboration d'un plan d'actions pour répondre aux enjeux identifiés.

› L'indicateur donne

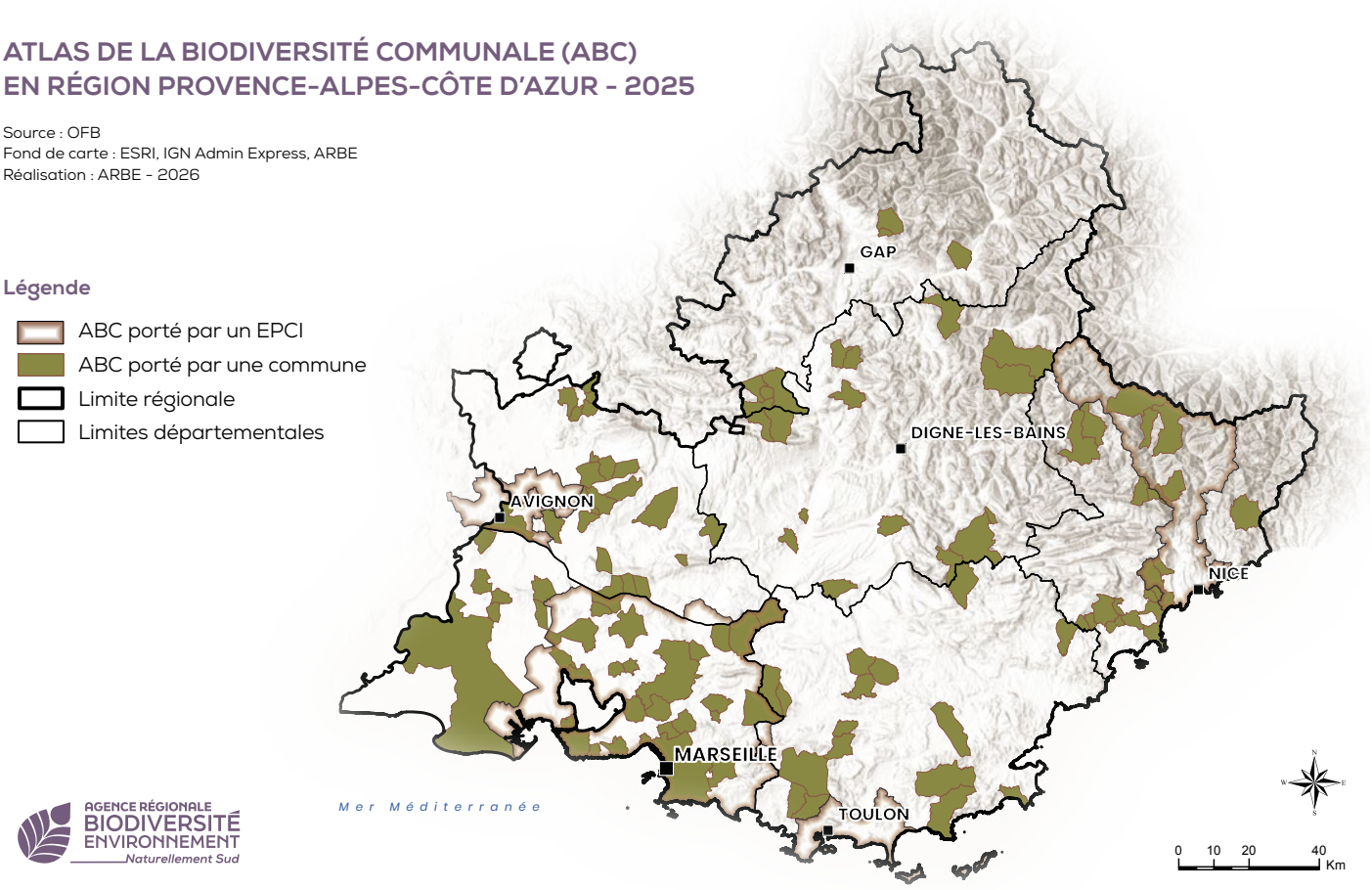
- Le nombre de collectivités concernées par un Atlas de la biodiversité (en cours ou achevé) en 2025 et son évolution depuis 2017.
- Une estimation du nombre de données d'observations naturalistes validées issues des ABC disponibles dans la plateforme régionale du SINP (Silène).



©Céline Lecomte - Office français de la Biodiversité

ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ COMMUNALE (ABC) EN RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR - 2025

Source : OFB
Fond de carte : ESRI, IGN Admin Express, ARBE
Réalisation : ARBE - 2026



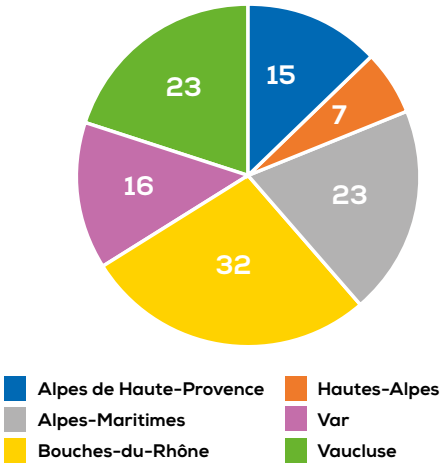
AGENCE RÉGIONALE BIODIVERSITÉ ENVIRONNEMENT Naturellement Sud

EN 2025, 121 COLLECTIVITÉS EN PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR ONT UN ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ (ACHEVÉ OU EN COURS)

- **116 communes ont un Atlas de la biodiversité communale soit 12,3 % de l'ensemble des communes de la région,**
- **3 métropoles et 2 communautés d'agglomération ont un Atlas de la biodiversité métropolitaine ou intercommunale.**

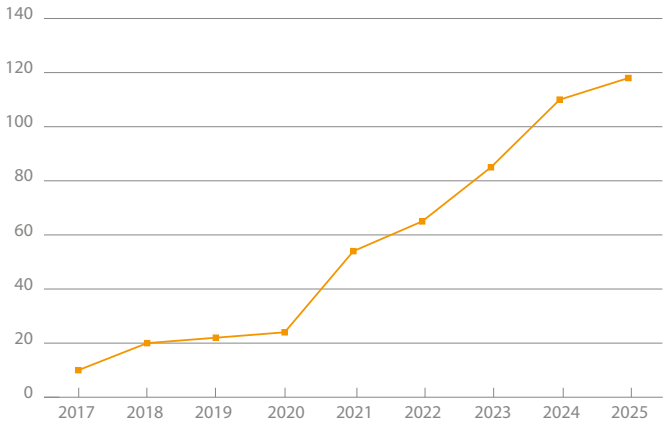
L'Ouest de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur se distingue par **une couverture plus importante** en Atlas de la biodiversité. À l'échelle départementale, les Bouches-du-Rhône cumulent le plus grand nombre de communes engagées dans un ABC (32). Cette dynamique s'explique notamment par l'appui de la métropole Aix-Marseille-Provence, qui accompagne ses communes pour la réalisation d'ABC (aide au montage de dossiers, etc.).
Les territoires de Vaucluse et des Alpes-Maritimes comptent chacun 23 communes concernées, le Var en totalise 16 et les Alpes de Haute-Provence 15 communes.
L'animation assurée par les Parcs naturels régionaux des Alpilles, du Luberon, du Verdon, du Mont-Ventoux, de la Sainte-Baume et des Baronnies provençales et les Parcs nationaux du Mercantour et des Écrins permet également une couverture plus importante des communes en ABC sur leurs territoires.
Les territoires alpins, particulièrement dans les Hautes-Alpes, restent **les moins pourvus** avec seulement 7 communes concernées.

RÉPARTITION DES ABC PORTÉS PAR UNE COMMMUNE DEPUIS 2017 PAR DÉPARTEMENTS



ÉVOLUTION CUMULÉE DES ABC COMMUNAUX DEPUIS 2017 EN RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Source : OFB/ARBE



Les communes se sont engagées de manière **progressive** dans le déploiement du dispositif depuis 2017. Cette dynamique s'est renforcée à partir de 2021, portée à la fois par sa montée en puissance à l'échelle nationale (appel à projets annuel), par le soutien financier apporté aux porteurs de projets (80 % de taux de subvention) et par le renforcement de son animation au niveau régional **portée par l'OFB avec l'appui de l'ARBE**. L'implication de certaines structures (associations, parc naturel régional, parc national) pour accompagner les collectivités a également favorisé l'émergence de projets.

LES ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ DES INTERCOMMUNALITÉS

❯ **Les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) peuvent également porter une démarche d'Atlas de la biodiversité sur leur territoire.**

En 2025, les **3 métropoles** de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, Aix-Marseille-Provence, Toulon Provence Méditerranée et Nice-Côte d'Azur ont réalisé ou sont engagées dans une démarche d'Atlas de la biodiversité métropolitaine sur leur territoire à des échelles différentes :

- sur l'ensemble de leur territoire pour Aix-Marseille-Provence et Toulon Provence Méditerranée,
- la métropole de Nice-Côte d'Azur réalise un ABC sur le territoire de la commune de Nice, en collaboration avec celle-ci.

Cette métropole a également finalisé antérieurement un Atlas de la biodiversité côtière, sur les 8 communes de son littoral, pour approfondir la connaissance de la bande côtière et particulièrement des zones de nurserie présentes sur les petits fonds côtiers.

Deux **communautés d'agglomération**, les Sorgues-du-Comtat et le Grand Avignon, sur les 16 que compte la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, ont mis en œuvre une démarche d'Atlas de la biodiversité intercommunale.



AMÉLIORATION DES CONNAISSANCES

› Près de 110 500 observations naturalistes issues des ABC sont disponibles dans la plateforme régionale Silène.

Extraction réalisée en février 2026.

Elles correspondent à **5 493 taxons** (espèces et rangs inférieurs) dont **38,5 % de taxons floristiques** et **61,5 % de taxons faunistiques**.

Parmi les observations, **des espèces peu connues ont été découvertes** lors des inventaires, par exemple :

- des escargots comme la Fausse-Veloutée côtière, sous-espèce endémique des crêtes de montagne sud provençale, ou la Perlée massue, très localisée en France (uniquement dans 4 départements de Provence-Alpes-Côte d'Azur) ;
- ou des insectes remarquables tels que le Tragosome ainsi que la première mention régionale d'un coléoptère *(Nosodendron fasciculare)* ;
- pour la flore, la Germandrée faux petit pin, classée "en danger" sur la liste rouge régionale de la flore vasculaire menacée de disparition, a été découverte sur la commune de Septèmes-les-Vallons.

MOBILISATION LOCALE

› Les ABC sont des outils au service de la politique publique des collectivités territoriales : un portage des élus et des techniciens des communes est indispensable pour que le projet puisse se concrétiser.

Inventaires participatifs, conférences, ateliers, projections, sorties nature, camps naturalistes animés par des professionnels sont, entre autres, déployés pour la **mobilisation d'un panel diversifié d'acteurs locaux et de citoyens** lors de la réalisation d'un atlas de la biodiversité.
Des animations scolaires, des inventaires naturalistes ciblés sur les oiseaux, les papillons et les arbres à cavités ont été menés avec les habitants par exemple lors de l'ABC de Noyers-sur-Jabron avec le soutien du CEN PACA ; ou encore des formations naturalistes de 2 jours sur les oiseaux des jardins, les papillons des Alpilles, les reptiles etc., ont été animées par la LPO pour les habitants des communes concernées par l'ABC du Parc naturel régional des Alpilles.
Ces actions contribuent à sensibiliser les habitants et à engager des dynamiques de coopération entre les acteurs du territoire autour de la biodiversité.

MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION VIA LE DISPOSITIF TERRITOIRE ENGAGÉ POUR LA NATURE [TEN]

› La réalisation d'un ABC permet à une commune de disposer, à son terme, d'un diagnostic fin sur son territoire. La détermination des enjeux de biodiversité lors d'un ABC constitue un préalable à la définition d'un plan d'action porté par la collectivité.

Le dispositif national « Territoire engagé pour la nature [TEN] » offre la possibilité de passer à l'action, en accompagnant les communes et en valorisant leurs actions en faveur de la biodiversité.
Depuis 2024, les communes doivent, à l'issue de leur ABC, délibérer sur un plan d'actions en faveur de la biodiversité sur leur territoire. Ce document constitue leur feuille de route pour poursuivre leurs actions. Elles ont la possibilité de se faire accompagner techniquement par l'ARBE pour la mise en œuvre de leur plan d'actions au travers du dispositif TEN.

› Parmi les 116 communes disposant d'un ABC (en cours ou achevé) en 2025 :

- **40 %** sont impliquées dans le dispositif TEN (avant, après ou pendant la réalisation de leur ABC) soit 47 communes dont :
  - 23 communes à l'issue de leur ABC ;
  - 12 communes engagées dans un ABC après TEN ;
  - 8 communes ont intégré la mise en place d'un ABC dans leur candidature au dispositif TEN et 4 communes lors du renouvellement de leur engagement.
- **60 %** n'entretiennent aucun lien avec le dispositif TEN, soit 69 communes. Parmi celles-ci, la moitié ont un ABC en cours de réalisation et pourraient, si elles le souhaitent, s'engager dans le dispositif TEN.


©Céline Lecomte - Office français de la Biodiversité

MÉTHODE

Données sources, mode de calcul

- Les données relatives aux Atlas de la biodiversité communale sont collectées par l'OFB et l'ARBE dans le cadre de l'accompagnement de l'ARBE au déploiement des ABC. Elles sont recroisées avec celles relatives au dispositif Territoires engagés pour la nature (TEN).

- Pour suivre l'évolution annuelle du nombre de communes engagées dans un ABC, la date de l'appel à manifestation d'intérêt est utilisée comme référence.

- Les informations sur les données naturalistes acquises dans le cadre d'ABC sont tirées de la plateforme régionale SILENE à partir de l'identification des projets grâce aux identifiants du cadre d'acquisition (UUID) disponibles dans les métadonnées.

FIABILITÉ

Limites en termes d'utilité et de précision

- Dans le décompte du nombre de collectivités disposant d'un ABC (en cours ou achevé), pour les ABC des EPCI, les communes les composant ne sont pas comptabilisées.

- Le nombre d'ABC dépend de l'enveloppe financière nationale allouée chaque année, celle-ci varie d'une année à l'autre. Il est ainsi conditionné à la fois **par le nombre de dossiers déposés, les financements disponibles lors de l'année de dépôt et par la capacité d'autofinancement (a minima 20 %) de la collectivité.**

- Le nombre de données d'observations faunistiques et floristiques issues des ABC disponibles et validées dans la plateforme régionale Silène **est probablement sous-estimé**, en raison :
  - de données encore en attente de validation ;
  - du traitement des données antérieures à la mise en place de l'identifiant unique en 2021, qui n'a pas permis d'isoler toutes les données historiques provenant des ABC ;
  - du fait que certaines données issues d'actions de sensibilisation, notamment des enquêtes de sciences participatives (par exemple Un hérisson dans mon jardin), ont pu être directement versées à la plateforme nationale du SINP (INPN).

  Ce chiffre n'inclut pas les données des ABC en cours dont les données seront reversées à l'issue de la démarche. Seules les données relatives aux milieux continentaux (terrestres et aquatiques) sont prises en compte.

- L'indicateur permet de mesurer **l'engagement et la mobilisation des collectivités** dans la connaissance et la prise en compte de la biodiversité dans leur projet communal. Il ne permet pas de donner une estimation du nombre d'animations et de formations effectuées dans le cadre de la mise en œuvre d'ABC, les données disponibles n'étant pas homogènes pour l'ensemble des dossiers.

Références (Sources d'information)

Plaquette Office français de la biodiversité, 2025. Les 10 bonnes raisons de faire un ABC, 16 p.

Pauline Mouchard & Thibault Faraüs 2026. L'Atlas de la biodiversité communale, outil de conciliation des enjeux de transition écologique. Office français de la biodiversité, Éclairage, 12 p.

Les Atlas de la biodiversité communale

Plateforme régionale des données naturalistes - SILENE

Rédaction, analyse et traitement géomatique
Mars 2026 – Corinne DRAGONE (ARBE) ; Xavier BRAY (ARBE).

Relecture
Thomas FOUREST, Sandrine HALBEDEL - ARBE
Sarah JEANROY - Région SUD
Dominique BEAUDOU, Mathieu CLAIR, Dorian MICHELET, David MOULIN - OFB PACA Corse
Lysa LAVIOLLE - DREAL PACA
Hélène CHAUVIN - CEN PACA

Éditeur : ARBE - 22 rue Sainte Barbe 13001 Marseille
www.arbe-regionsud.org
Directeur de la publication : Anne CLAUDIUS-PETIT - Présidente de l'ARBE
Directrice de l'ARBE : Audrey MICHEL
Suivi d'édition : Audrey GLORIAN, Blandine CHEKROUN.
Cette fiche a été réalisée par l'ARBE dans le cadre de sa mission d'Observatoire régional de la biodiversité.

AGENCE RÉGIONALE BIODIVERSITÉ ENVIRONNEMENT
Naturellement Sud

22, rue Sainte-Barbe - 13205 Marseille Cedex 01
www.arbe-regionsud.org - 04 42 90 90 90
Siret 251 301 099 00049 - APE 8411 Z